

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par M. Bernard Cayen et tenue le mardi 1er mars 2016, à 20h, à l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

EST AUSSI PRÉSENT :

- Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier en tant que secrétaire de la séance

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Madame Karine Alie-Gagnon, inspectrice en bâtiment
- Monsieur Michel Paul, chef pompier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Bernard Cayen, la séance est ouverte à 20h00.

RÉSOLUTION 2015-03-CMD9168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Henri-Claude Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier assure le suivi de la période de questions du 2 février 2016.

M. Bernard Cayen, maire invite les personnes présentes à la période de questions.

AVIS DE MOTION 2016-03-CMD9169

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-URB-2016 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS D'AFFAIRES

Il est donné à la présente séance par Monsieur le conseiller Hugo Morin, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 535-URB-2016 sur les permis et certificats d'affaires concernant les procédures applicables, les conditions d'émission de permis et les exigences à respecter.

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9170

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Chaque membre ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9171

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 1^{er} mars 2016 totalise 115 204.10\$ et se détaille comme suit :

Comptes à payer :	54 043.99\$
Comptes payés :	30 422.57\$
Salaires :	30 737.54\$
Frais de déplacement et remboursement de dépenses, inclus dans les salaires	
- employés :	860.37\$
- élus :	41.60\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9172

SUBVENTIONS DEMANDÉES – ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'AUTORISER le versement de la subvention suivante:

- Maison de la famille	150.00\$
Magasin partage 2016-2017	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9173

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2016-02-CMD9158

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution numéro 2016-02-CMD9158, en date du 2 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution avait pour effet d'autoriser le paiement de la facture pour la licence annuelle d'accès au site Infolot pour l'année 2016 au montant de 959.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le tarif annuel a depuis été modifié et s'élève dorénavant à 970.00\$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Marenger et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

DE MODIFIER la résolution 2016-02-CMD9158 afin ajuster le montant du déboursé pour la licence annuelle d'accès au site Infolot à 970.00\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9174

ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME OUTAOUAIS (PERO)

CONSIDÉRANT QUE les orientations du PERO sont :

- le support au développement d'activités, de produits et de services en récréotourisme;
- l'association avec les municipalités qui ont une vision concrète du développement durable dans ce secteur d'activités;
- la collaboration à la mise sur pied de formation en fonction des besoins identifiés par le milieu;

- la création d'alliances avec le milieu universitaire afin de faire du PERO un véritable « centre d'excellence »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adhère à ces orientations et qu'il désire encourager cet organisme à continuer sa mission, soit être un levier de développement pour la Vallée-de-la-Gatineau et de contribuer à son positionnement dans la grande région de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADHÉRER au Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais et de payer la cotisation de membre au montant de 200\$ taxes en sus.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9175

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les nombreux ateliers, cliniques juridiques, tables d'échange, conférences et formations qui sont offerts lors du congrès;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il est important d'assister à ce congrès afin d'être au courant de toutes nouvelles informations, de possibilités de développement, règlementations et législations municipales qui y sont diffusées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'AUTORISER l'inscription de deux personnes au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités les 29, 30, septembre et 1^{er} octobre 2016 et de payer les frais afférents à ce congrès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9176

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2016-02-CMD9157, CONCERNANT LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 483-HYG-2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage souhaite emprunter par billet conformément au règlement d'emprunt no 483-HYG-2010 et pour le montant de 155 500\$;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public pour le financement par billet du règlement d'emprunt No 483-HYG-2010 au montant de 155 000\$ a été fait;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de cedit appel d'offres n'est pas encore connu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté prématurément les résultats de cet appel d'offres pour lequel les démarches ne sont pas encore achevées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reporter l'acceptation du financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Marenger et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ABROGER la résolution 2016-02-CMD9157, concernant l'appel d'offres pour le refinancement du règlement 483-HYG-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9177

APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD CONCERNANT UNE DEMANDE À POSTES CANADA

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield a déposé une demande afin d'amalgamer les territoires postaux avec les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Déléage constate les mêmes problématiques sur l'ensemble de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'APPUYER la ville de Gracefield dans sa demande à Postes Canada.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9178

PAIEMENT DE LA FACTURE AP ENVIRON-CONSEIL

CONSIDÉRENT QU' il a été constaté la présence de myriophylle dans le lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel de protéger ce plan d'eau qui représente un potentiel appréciable de développement en récréotourisme;

CONSIDÉRANT QU' une estimation des coûts d'une étude de caractérisation a été présentée par AP Environ-Conseil Annie Parent, biologiste;

CONSIDÉRANT QUE AP Environ-Conseil a été mandaté par les municipalités de Déléage, Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Bouchette et Gracefield pour la réalisation de l'étude de caractérisation du lac 31-Milles;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de caractérisation du lac 31-Milles a été complété et que le rapport est déposé à l'ensemble des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à ce mandat s'élèvent à 1149.75\$ pour chacune des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Diane Marenger et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

DE PROCÉDER au paiement des honoraires de la firme AP Enviro-Conseil au montant de 1149.75\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9179

ADOPTION DU RÈGLEMENT 529-INC-2016, CONCERNANT LE BRULAGE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NO 395, 324, 241 ET 175

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné soit à la séance de ce conseil tenue le 3 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme en collaboration avec les représentants du service incendie a formulé une recommandation pour l'adoption d'un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la municipalité désirent parfois faire usage du feu pour détruire foin sec, paille, herbes sèches, tas de bois, broussailles, branchages, quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes, troncs d'arbres ou autres combustibles;

CONSIDÉRANT QUE ces feux représentent des risques sérieux de propagation d'incendie et peuvent nuire à la qualité de vie des citoyens et qu'il y a lieu de décréter des mesures de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADOPTER le règlement numéro 529-INC-2016, concernant le brulage à l'intérieur des limites de la municipalité de Déléage et abrogeant les règlements numéro 395, 324, 241 et 175.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2015-03-CMD9180
APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield a déposé une demande au Ministère de la Sécurité publique du Québec de prendre en charge la responsabilité de l'écoulement des eaux de la rivière Gatineau ainsi qu'une portion de la rivière Désert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage est directement concernée par cette demande puisqu'une partie de son territoire est bornée par la rivière Gatineau et que la rivière Désert se jette dans la rivière Gatineau à la hauteur des limites du territoire de Délage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'APPUYER la ville de Gracefield dans sa demande au Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9181
ADJUDICATION - CONTRAT DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BOIS-FRANC - DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délage a lancé un appel d'offres pour la réfection du chemin Lac Bois-Franc dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le dépôt de 7 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal de la MRCVG a été mandaté pour procéder à l'analyse de conformité des dites soumissions;

CONSIDÉRANT QUE ATELIER D'OUTILLAGE 51 INC. a présenté, la soumission, la plus basse et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'OCTROYER le contrat de réfection du chemin Lac Bois-Franc dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local à ATELIER D'OUTILLAGE 51 INC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9182

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, DES ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris des engagements pour la réalisation des travaux admissibles au programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prioriser les travaux d'installation, de mise aux normes et de mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, l'amélioration de la connaissance des infrastructures municipales, le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QU' en 2013, le MAMOT a mis en vigueur un nouveau Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts (sanitaire et pluvial) et des chaussées;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, des égouts et des chaussées date de 2006 et qu'une mise à jour du Plan d'intervention doit être faite avant d'entreprendre des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU' une estimation des coûts pour cette mise à jour a été acceptée par la municipalité et le mandat a été accordé au Service de génie municipal de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la MRCVG a déposé la version finale du plan d'intervention pour la municipalité de Délégé et que le conseil municipal en a pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Délégé désire procéder à l'approbation de ce plan d'intervention selon les procédures décrétées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'APPROUVER le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées déposé par le Service de génie municipal de la MRCVG.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 2016--03-CMD9183

APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER EN DÉCRÉTANT AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

- CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
- CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un sain mode de vie et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié, de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance, provient de la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
- CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la Jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui fera une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents:
- DE DÉCRÉTER** le mois d'avril Mois de la Jonquille.
- QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9184

NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT CCU

CONSIDÉRANT QU' il est prévu au règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme à l'article 19, que le président et le vice-président sont en fonction pour une période d'un an et que celle-ci est à terme;

CONSIDÉRANT QUE le président et le vice-président sont nommés par le conseil sur la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa dernière rencontre a fait la recommandation en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

DE NOMMER au poste de président M. Jean Lauriault et au poste de vice-président M. Alain Cousineau, et ce, pour une période d'un an.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9185

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-67, MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 355

CONSIDÉRANT QU' un règlement de lotissement, règlement numéro 355, est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 novembre 1994, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier les normes de lotissement pour favoriser des emplacements qui sont accessibles et permettre des développements harmonieux;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments respecte les exigences stipulées dans le règlement de lotissement numéro 355;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 février 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADOPTER le premier projet de règlement modificateur numéro 355-67, modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 355.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9186

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NO 354-66 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 354

CONSIDÉRANT QU' une demande pour l'ajout d'usage C3 dans la zone urbaine U-211 a été formulée et les frais acquittés par le propriétaire du matricule 4538-94-5716;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été transféré au CCU pour étude et qu'il est recommandé d'ajouter des usages supplémentaires à la zone;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est d'accorder la modification et de bonifier la zone en y ajoutant les usages C2, C3, C9, mais qu'il est préférable de retirer l'usage C5;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal entérine la recommandation du CCU et désire aller de l'avant avec ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les usages prévus au règlement de zonage pour cette zone particulière ne satisfont plus aux aménagements prévus pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est actuellement en développement et qu'il est nécessaire d'apporter des modifications pour soutenir d'éventuels projets commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à une séance régulière du conseil le 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 13 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents:

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement no 354-66 modifiant le règlement de zonage 354 concernant la modification des usages dans la zone urbaine U-211.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

EXEMPLAIRE DU RÈGLEMENT SE TROUVANT DANS LE LIVRE DES RÈGLEMENTS

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-03-CMD9187
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Madeleine Aumond et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy de lever la présente séance ordinaire à 20h55.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Henri-Claude Gagnon, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Henri-Claude Gagnon

Pour les résolutions : 2016-03-CDM9171, 9172, 9173, 9174, 9175, 9178, 9181

Je, Bernard Cayen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Cayen
Maire

Henri-Claude Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorier